

Programme d'appui à la réforme du secteur justice - Amélioration du fonctionnement de la justice au Maroc sur la base des outils développés par la CEPEJ

Financé
par l'Union européenne
et le Conseil de l'Europe



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe

Programme	Programme conjoint UE/CdE d'appui à la réforme du secteur justice – Amélioration du fonctionnement de la justice au Maroc sur la base des outils développés par la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ)
Durée	Janvier 2016 - juin 2018 (30 mois)
Budget	EUR 1.7 millions
Financement	Union Européenne (UE) EUR 1.6 millions Conseil de l'Europe (CdE) EUR 177 778
Mise en œuvre	Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) du Conseil de l'Europe (CdE)



Amélioration du fonctionnement de la justice au Maroc sur la base des outils développés par la CEPEJ

Améliorer le fonctionnement quotidien du service public de la justice et des tribunaux, et assurer l'indépendance de la justice conformément à la Constitution marocaine et à la Charte de la réforme du système judiciaire constituent les objectifs principaux de ce Programme conjoint UE/CdE d'appui à la réforme du secteur Justice.

La CEPEJ travaille aux côtés des autorités marocaines dans la mise en œuvre de leurs réformes du système et des institutions judiciaires et effectue notamment :

- **un accompagnement à la mise en place du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire** grâce à des échanges d'expériences avec des membres de Conseils de la justice européens et un appui à la préparation de leur règlement intérieur ;
- **un accompagnement à la mise en place du Parquet Général** grâce à des échanges concrets et pratiques avec des procureurs et le Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE), en particulier sur la gestion des moyens à la disposition des Parquets ;
- **des expertises législatives à la demande du ministère de la Justice**, en coopération avec le Conseil consultatif de juges européens (CCJE) et la Commission de Venise, sur le projet de loi relatif à l'organisation du pouvoir judiciaire au Maroc ;
- **du conseil au ministère de la Justice** dans son processus de réorganisation et de restructuration, concernant la révision de son organigramme ou les inspections judiciaires ;
- **une assistance concrète pour une meilleure collecte des statistiques judiciaires** en vue d'une première participation du Maroc au cycle d'évaluation des systèmes judiciaires de la CEPEJ.

Amélioration du fonctionnement de la justice au Maroc sur la base des outils développés par la CEPEJ

Forte de son expérience depuis plus de 15 ans dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, la CEPEJ, grâce à ce Programme conjoint UE/CdE:

- **assure une dissémination de ses outils et de sa méthodologie** visant à l'optimisation de la gestion du temps judiciaire et l'amélioration de la qualité de la justice dans de nombreux tribunaux référents au cours de missions de coaching judiciaire et de formations ;
- **dispense une formation à grande échelle** pour l'ensemble des chefs de juridictions et du Parquet du pays, ainsi que des membres du ministère de la Justice et du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire sur les méthodes de gestion des tribunaux ;
- **dispense une formation à grande échelle** pour l'ensemble des greffiers en chef du pays, ainsi que pour les futurs secrétaires généraux des tribunaux marocains sur les techniques de gestion judiciaire ;
- **effectue une évaluation du fonctionnement et de la performance de la Cour de cassation** avec l'appui de ses hauts magistrats.



Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il compte 47 Etats membres, dont 28 sont également membres de l'Union européenne. Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les Etats membres.

La Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) a été établie pour améliorer l'efficacité et la qualité du fonctionnement de la justice. La CEPEJ évalue le fonctionnement quotidien des systèmes judiciaires et de leurs tribunaux. Elle publie ainsi tous les deux ans un rapport basé sur des statistiques judiciaires qui permet de comprendre le fonctionnement quotidien des tribunaux, de mettre en exergue les tendances principales au sein des systèmes judiciaires et identifier les problématiques clés. Il constitue un outil concret pour les décideurs publics, les professionnels de la justice et les chercheurs dans leurs efforts de réforme des systèmes judiciaires.

La CEPEJ a, en outre, développé des outils spécifiques pour mieux connaître et optimiser les temps judiciaires. Un autre ensemble d'outils se concentre sur le développement de politiques orientées vers l'utilisateur de la justice. Des lignes directrices et autres outils concrets existent également en matière de médiation. Tous ces outils ont été déployés dans un nombre important de tribunaux dans les Etats membres et non-membres du Conseil de l'Europe.

Le Maroc est observateur auprès de la CEPEJ.

CONTACTS

Conseil de l'Europe

CEPEJ
F - 67075 Strasbourg
E-mail : cepej@coe.int

Bureau CdE Maroc

Espace Les Patios - Bât. B1 -
5^{ème} étage 2a
Avenue Annakhil - Hay Ryad -
Rabat
E-mail : conseil-europe.rabat@coe.int